

**AIDE A L'INSTALLATION
D'UNE TELEALARME**

Ce bon permet à chaque demandeur, âgé de 60 ans et plus, de bénéficier d'une aide à l'installation d'une téléalarme à son domicile. La prise en charge financière assurée par le Département de la Vendée est plafonnée à 45 €.

☛ *Pour bénéficier de l'aide financière, le demandeur devra adresser ce bon signé, accompagné d'un relevé d'identité bancaire, au Département de la Vendée, service des prestations et de l'animation partenariale, 40 rue du Maréchal Foch, 85923 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 9.*

Demandeur : M. ou Mme

_____ (NOM – Prénom)

Date de naissance :

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Rue ou lieu-dit : _____

Code postal : _____ **Commune :** _____

Les signataires désignés ci-dessous certifient que la téléalarme, objet de la demande d'aide financière, a bien été installée au domicile du demandeur.

Le demandeur,

Le représentant de l'organisme
chargé de gérer la téléalarme,

(signature)

(cachet et signature)